



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 34761

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les problèmes importants que rencontrent tous les ans de nombreux jeunes qui s'inscrivent dans des formations en alternance pour trouver un employeur qui puisse les prendre en charge. Trop souvent, les établissements dispensant des formations théoriques de qualité dans le cadre d'une formation en alternance, de même que les jeunes qui décident de suivre ce genre de formations dont les résultats sont la plupart du temps particulièrement positifs pour leur avenir professionnel, se heurtent à un manque évident de places d'accueil dans les entreprises et les établissements susceptibles de les accueillir. Si on peut comprendre que des structures petites ou moyennes éprouvent des difficultés, tant financières qu'humaines, pour accueillir des jeunes en alternance, il ne faut cependant pas perdre de vue l'effet très positif sur l'emploi de jeunes de ces formations. A l'étranger des expériences similaires, tant dans l'alternance que dans l'apprentissage, sont menées avec un succès remarquable. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour développer la formation en alternance et l'apprentissage dans les établissements (entreprises et autres) d'accueil et pour aider les jeunes dans la recherche d'employeurs potentiels.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et de la formation professionnelle sur les difficultés que rencontrent les jeunes pour trouver un employeur dans le cadre des contrats d'insertion en alternance. Le développement de l'offre de formation professionnelle pour les jeunes me paraît relever de la responsabilité des régions qui disposent dans ce domaine d'une compétence de droit commun, et celle des contrats d'insertion en alternance des partenaires sociaux, qui, selon les secteurs, organisent la promotion des filières de formation. Les contrats d'objectifs et les plans régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes sont des outils qui permettent aux régions et aux partenaires sociaux en liaison avec les services de l'Etat de coordonner les différentes voies de formation professionnelle des jeunes, et notamment de formation professionnelle alternée. Le Gouvernement est attaché au développement des formations en alternance, qui ont démontré leur efficacité pour aider à l'insertion des jeunes dans le milieu de travail. Pour cette raison, la contribution des entreprises à la formation des jeunes est compensée par les aides de l'Etat sous forme de primes ou d'exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale. Dans le projet de budget pour 2000, l'Etat a inscrit des moyens pour 220 000 nouvelles entrées en contrats d'apprentissage et 120 000 nouvelles entrées en contrat de qualification. Enfin, le service public de l'emploi, notamment l'ANPE, dans le cadre de la prévention du chômage de longue durée des jeunes, est mobilisé pour proposer à tout jeune arrivé au sixième mois de chômage quatre types d'aide, dont des offres d'emploi dans des entreprises susceptibles de leur offrir les meilleures conditions de formation en contrat de travail.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34761

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5303

Réponse publiée le : 27 décembre 1999, page 7419